



Le Guide du Stagiaire

CGT ENFiP 2020/2021

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63
• www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgifp.finances.gouv.fr • dgifp@cgt.fr

Contrôleurs Contrôleuses Stagiaires des Finances Publiques



Bienvenue

• **Sébastien WEBER**
Suivi national ENFiP
☎ 06.61.31.47.75
sebastien.weber@cgt.fr

• **Yanis SACI**
Référent Ecole de Lyon
yanis.saci@dgfip.finances.gouv.fr
06.29.48.92.74
Local intersyndical

• **Marie CHARON**
Référente Ecole de Noisy
marie.charon@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 06.50.41.41.43
Local syndical Intersyndical

• **Marie-Christine POUVEROUX**
Référente Ecole de Clermont-Ferrand
☎ 04.73.34.48.00
marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr
Local syndical : bureau 314 au 3^{ème} étage

• **Julie FAUVEL**
Référente Ecole de Toulouse
☎ 06.80.05.00.58
julie.fauvel@dgfip.finances.gouv.fr
Local syndical : Bureau 314 au 3^{ème} étage

Sommaire

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • Vos représentants à l'ENFiP
- 6 / 7 / 8 • Votre formation
- 9 • Votre titularisation
- 10 • Votre première affectation
- 11 • Vos indemnités et prise en charge de frais
- 12 • La carrière des contrôleurs
- 13 • Vos droits à congés
- 14 • La CGT... incontournable
- 15 • Bulletin d'adhésion

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir à l'ENFiP !!!

La rentrée que vous allez vivre est particulière à plus d'un titre.

Tout d'abord, elle se déroule en période de crise sanitaire. Au moment où nous écrivons ces lignes, vous alternerez une journée de cours en présentiel, une journée de cours en distanciel.

Les groupes ont été dédoublés pour permettre autant que de possible le respect des gestes barrières...

Ensuite, vous êtes la première promotion à suivre la formation dite « rénovée » par l'administration et à ce titre, vous servirez de test grandeur nature à la validation des modules de formation.

La formation dispensée risque d'être intense et son rythme soutenu. Comme la CGT, vous vous inquiétez sûrement de savoir si elle va répondre à tous vos besoins et attentes.

Mais en ce tout début de scolarité, ce qui vous préoccupe certainement le plus c'est le déroulement de la formation en école, vos droits, votre rémunération, votre reclassement et la carrière que vous allez dérouler en catégorie B.

Ce guide a vocation à répondre aux nombreuses questions que vous vous posez.

Syndicat de lutte et de propositions, la CGT Finances Publiques a à cœur de défendre les intérêts des agents, vos intérêts...

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre... N'hésitez pas à les contacter !

Bonne formation !



**Vous pouvez aussi nous contacter sur
la boîte fonctionnelle ENFiP :
cgtenfip@gmail.com et consulter le site de la CGT Finances
Publiques : www.financespubliques.cgt.fr**

Ce Guide « d'accueil des Contrôleurs » a vocation à vous fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation.

La DGFIP aujourd'hui, une réalité dénoncée par la CGT Finances Publiques

C'est malheureusement dans un contexte de bouleversement de notre administration, d'une dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et aux coupes budgétaires des 10 dernières années, que vous accédez au grade de contrôleur des Finances publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) fruit des réflexions du Ministre Darmanin acte la suppression de la quasi-totalité des trésoreries par leur regroupement dans des structures départementales, une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, le transfert du plan cadastrale à l'IGN...

C'est la majorité des résidences administratives qui à terme seraient fermées et le nombre d'emplois supprimés - plus de 40 000 depuis 2002 et encore 1500 cette année - donne le vertige.

Pour accompagner cette réforme mortifère, l'administration a besoin d'affecter les stagiaires au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux.

C'est ce qu'elle se propose de faire à travers la réforme des scolarités A, B, C et de leurs modalités d'affectation.

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part conformément à la doctrine du libéralisme économique. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

La loi dite de « transformation » de la Fonction Publique votée l'été dernier s'attaque frontalement au Statut Général des fonctionnaires par la possibilité de recourir à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes et la création d'un contrat de missions (contrat de chantier dans le privé).

Cette loi acte aussi la fusion des CHSCT et des Comités Techniques et la fin de la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière d'affectation et de promotion !!

La DGFIP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposé des politiques qui poussent à être de plus en plus individualistes.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !



Les relations stagiaires

Cette année, deux contrôleurs de la promotion précédente sont affectés dans les établissements de Lyon et Noisy-Le-Grand pour être "relations-stagiaires" et un inspecteur occupe ce poste à Clermont-Ferrand.

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs. Cette année, n'hésitez donc pas à contacter :

- Justine DELEUZE-DORDON à Lyon : 04.72.00.77.78
- Christophe MODART à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.36
- Laëtitia OCCHIMINUTI à Clermont-Ferrand : 04.73.34.48.33
- Carole BILLON à Toulouse : 05.61.15.85.05

Les aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en octobre 2021, mais il existe des aides diverses qui vous sont offertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

**Retrouvez
toutes les infos**

sur : [https://
www.cgffinances.
fr/vie-des-agents/
action-sociale/action-
sociale-info/](https://www.cgffinances.fr/vie-des-agents/action-sociale/action-sociale-info/)



Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues en situation de handicap, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle. Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

- Fabrice HERMAN à Lyon : 04.72.00.77.22
- Valérie VERGER à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.76
- Christine CHASSELADE à Clermont-Ferrand : 04.73.34.48.31
- Corinne BILLON à Toulouse : 05.61.15.85.05

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâti-

ments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Mais beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire.

Les travailleurs handicapés qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.

Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps ! Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

[http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/
organigramme.htm](http://enfip.intranet.dgfip/direction/organigrammes/organigramme.htm)

L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

A Lyon, Noisy-Le-Grand comme à Clermont-Ferrand, vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

- Fabrice HERMANN à Lyon : 04.72.00.77.11
- Cindy BUCHHOLTZ à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.41
- Frédéric DELMON à Clermont Ferrand : 04.73.34.48.34
- Philippe DIDIER à Toulouse : 05.61.15.85.32

L'informatique de l'ENFiP

Chaque stagiaire a son propre ordinateur portable, des casiers sont attribués dans chaque établissement.

Les conseils de promotion

Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des instances de représentation des personnels existent à l'ENFiP. Concernant les stagiaires dans les écoles, une instance unique de représentation est mise en place, le Conseil de Promotion. Le directeur ou son représentant en assure la présidence.

Outre le président, chaque Conseil de Promotion comprend :

- ▶ le ou les directeurs d'établissement ou son (ou leurs) représentant(s) ;
- ▶ le ou les responsables des scolarités ;
- ▶ quatre enseignants ;
- ▶ ainsi que des représentants élus des stagiaires.

Les représentants des stagiaires sont élus, chaque année, au scrutin de liste secret à un tour, à la représentation proportionnelle, avec attribution des sièges au plus fort reste. Le collège électoral est constitué par les stagiaires en scolarité dans les établissements concernés.

Il est attribué autant de sièges de titulaires que de suppléants.

Les élections auront lieu mi novembre 2020, le Conseil se réunira 2 fois durant la scolarité (stage théorique et pratique).

La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu être candidat aux élections.

CE QU' EN PENSE LA CGT

Les modalités de fonctionnement de cette instance en font plus une réunion d'information qu'une véritable instance de dialogue.

Pour la CGT, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- des représentants de stagiaires élus ;
- des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- des représentants de l'administration.

Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- Préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des Heures Mensuelles d'Informations (HMI) en particulier) ;
- Faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- Transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

**N'HÉSITEZ PAS À REJOINDRE
LA CGT ET À VOUS PROPOSER
COMME CANDIDAT !
FORMÉS, PAS FORMATÉS,
SOYEZ ENGAGÉS !!**

La CGT incontournable à la DGFIP

Les élections de décembre 2018 ont confirmé la première place de la CGT au niveau de l'ensemble de la fonction publique (3 versants), avec 21,8 % des voix.

La CGT avec 24,04 % à la DGFIP progresse et conforte sa place de 2^{ème} organisation représentative. Elle est présente dans tous les départements et directions, et s'appuie sur un réseau de militants présent sur plus de 2 000 sites.

Elle compte ainsi plusieurs dizaines d'élus dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) Nationales, et plus de 1 000 élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Techniques, Comités Hygiène et Sécurité, conditions de vie au travail et Comité Départemental d'Action Sociale). Cela en fait le syndicat le plus représenté au niveau local.

Par ailleurs, la CGT est la seule organisation syndicale qui siège pour les agents contractuels en situation de handicap dans l'instance nationale qui les représente (la CCP).



La DGFIP a décidé il y a maintenant près de 3 ans de revoir en profondeur les formations initiales des lauréats des concours de catégories A, B et C. La logique qui prévaut est d'orienter la formation sur le poste occupé en première

affection tout en durcissant les conditions de titularisation.

La durée de la scolarité est amputée d'un mois par rapport à l'existante. Le stage pratique est rallongé d'un mois.

En réduisant la formation théorique au profit du stage pratique sur le poste de 1^{ère} affectation, la DG fait le choix d'une formation théorique moins disante afin de mettre les collègues au travail, au plus vite, sur les postes vacants dans les services.

Cela revient encore une fois à confier en grande partie la formation des stagiaires aux collègues déjà en poste, qui malheureusement ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions au quotidien.

Demain, ce sera aux collègues de terminer la formation des stagiaires B, comme c'est déjà le cas pour les agents C, quel recul !

On est bien loin de l'objectif affiché d'une formation orientée

sur le poste de première affectation ! En réalité, l'administration fait des économies en matière de formation initiale en écoles et laisse les collègues stagiaires et titulaires se débrouiller, comme c'est déjà trop souvent le cas...

Enfin, en rendant le stage probatoire, l'administration instaure clairement un stage « sanction ». En clair, et nous l'avons vu avec les stagiaires A l'an dernier, ce n'est pas votre capacité à accomplir les missions qui sera évaluée mais votre « comportement » dans les services...

Pour la CGT, le stage doit permettre de mettre en pratique la théorie enseignée à l'ENFiP et l'acquisition de gestes métiers. En aucun cas il ne doit sanctionner une manière d'être.

L'organisation des cours à l'ENFiP

Vous aurez des séances de cours de 6h30 (dont 2 pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec une demi-journée libérée par semaine (le vendredi après midi).

Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont une amplitude horaire très large, surtout quand on y ajoute les temps de travail personnel et les temps de transport en dehors des heures de cours. La CGT a analysé cette problématique et a insisté auprès de la Direction Générale sur la difficulté pour les stagiaires d'assimiler correctement tous les enseignements dans ces conditions.

Pour l'administration, cette formation est un « investissement sur l'avenir » pour les stagiaires, donc peu lui importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

CE QU' EN PENSE LA CGT

Nous revendiquons le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi-journées libérées dont les lundis matins et vendredi après-midi, afin de permettre à chacun un véritable week-end, sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale.



Le contenu des enseignements

Une formation sur un socle commun de connaissances et de compétences d'octobre à mi-décembre 2020.

Les objectifs affichés par l'administration sont de :

- ▶ vous permettre d'avoir une connaissance globale de votre environnement professionnel, des missions et de l'organisation des ministères économiques et financiers, ainsi que de l'organisation de l'informatique à la DGFIP pour les programmeurs.
- ▶ vous donner une « formation de base » commune afin d'acquérir les fondamentaux et les compétences nécessaires à l'exercice de vos futures fonctions au sein de la Direction générale des Finances publiques.

CONTENU DE LA FORMATION SOCLE

Pour les contrôleurs généralistes



| MATIÈRE | | VOLUME HORAIRE |
|---|---|----------------|
| Présentation de la DGFIP et de ses missions | | 18,5 |
| Comptabilité générale | | 36 |
| Finances publiques | Finances de l'Etat | 42,5 |
| | Finances locales | 10,5 |
| Transverse | Fondamentaux juridiques | 19,5 |
| | RH Communication Positionnement Relation usagers | 36 |
| | Numérique | 2 |
| | Bureautique et poste de travail | 12 |
| | Recherche documentaire – Rédaction administrative | 13,5 |
| Recouvrement | | 20 |
| TOTAL | | 210,5 |

Pour les contrôleurs programmeurs



| MATIÈRE | | VOLUME HORAIRE |
|---|---|----------------|
| Présentation de la DGFIP et de ses missions | | 18,5 |
| Informatique à la DGFIP | | 9 |
| Forum des métiers de l'informatique | | 12 |
| Finances publiques | Finances de l'Etat | 22,5 |
| | Finances locales | 10,5 |
| Transverse | Fondamentaux juridiques | 16,5 |
| | RH Communication Positionnement | 30 |
| | Numérique | 2 |
| | Bureautique et poste de travail | 12 |
| | Recherche documentaire – Rédaction administrative | 10,5 |
| Fondamentaux de l'exploitation : LINUX | | 45 |
| TOTAL | | 188,5 |

UNE FORMATION SUR UN BLOC FONCTIONNEL :

- ▶ de trois mois et demi représentant 270 heures environ, de mi-décembre 2020 à fin mars 2021 pour les contrôleurs généralistes.
- ▶ de quatre mois et demi représentant 370 heures environ, de début décembre 2020 à fin avril 2021 pour les contrôleurs programmeurs.

Vous suivrez les enseignements d'un des blocs fonctionnels suivants, en fonction du poste que vous aurez obtenu en 1^{ère} affectation :

- ▶ bloc fonctionnel « gestion publique » ;
- ▶ bloc fonctionnel « fiscalité des particuliers » ;
- ▶ bloc fonctionnel « fiscalité des professionnels ».
- ▶ bloc fonctionnel « informatique ».

L'objectif de cette phase de formation au bloc fonctionnel est de vous permettre de développer les compétences techniques indispensables à l'exercice de votre futur métier.

Le dispositif d'évaluation des compétences durant la formation en établissement

AU TOTAL, SIX UNITÉS DE COMPÉTENCES (UC) SERONT ÉVALUÉES.

☛ Deux UC pour la phase de socle évaluées au moyen d'un écrit :

☛ Pour les contrôleurs généralistes stagiaires :

- ✓ une UC dédiée aux fondamentaux DGFIP (enseignements juridiques, finances publiques notamment) ;
- ✓ une UC dédiée à la comptabilité générale.

☛ Pour les contrôleurs programmeurs :

- ✓ une UC dédiée aux fondamentaux DGFIP (enseignements juridiques, finances publiques notamment) ;
- ✓ une UC dédiée à des technologies informatiques liées à l'exploitation ;

☛ Trois UC pour la phase de bloc fonctionnel (BF) : ces UC seront spécifiques à chacun des 4 BF (fiscalité des particuliers, fiscalité des professionnels et gestion publique, informatique) :

☛ Pour les contrôleurs généralistes stagiaires :

- ✓ deux UC évaluées au moyen d'un écrit ;
- ✓ et une UC évaluée au moyen d'un oral individuel.

☛ Pour les contrôleurs programmeurs :

- ✓ une UC portant sur des technologies informatiques liées au développement, évaluée au moyen d'un écrit ;
- ✓ deux UC (une portant sur l'assistance, l'autre sur les bases de données), évaluées au moyen d'un oral individuel.

Enfin, une dernière UC où l'administration évalue votre implication et votre intégration au sein du collectif de travail.

☛ Pour valider votre formation en établissement, vous devrez avoir validé au moins deux tiers des UC (soit quatre UC) et, parmi elles, au moins une UC du socle et une UC du bloc fonctionnel.

Votre stage pratique

Le stage pratique probatoire se déroule dans les services de la DGFIP d'avril à septembre 2021 pour les contrôleurs généralistes et de mai à septembre 2021 pour les contrôleurs programmeurs.

L'objectif de cette phase de formation sera de vous permettre de :

- ▶ Mettre en application les connaissances et les compétences acquises lors de la formation en établissement ;
- ▶ Poursuivre l'apprentissage de votre premier métier ;
- ▶ Connaître l'environnement professionnel dans lequel vous exercerez vos futures fonctions ;
- ▶ Démontrer votre capacité à vous intégrer dans cet environnement.

Durant la formation pratique probatoire, et si les chefs de service l'estiment nécessaire, vous pourrez participer à des stages de formation continue d'une durée totale ne pouvant excéder une quinzaine de jours.

Vous serez évalués durant la formation pratique probatoire par votre chef de service sur deux unités de compétences (UC) :

- ☛ Une UC Comportement et intégration dans le service ;
- ☛ Une UC Gestes métier.

Le chef de service formalisera un rapport intermédiaire puis un rapport définitif pour consigner son évaluation de chacune de ces deux UC.

☛ Vous devrez valider votre formation pratique probatoire, vous devez avoir acquis ces deux UC lors du rapport définitif.

☛ Pour être titularisé, vous devrez avoir validé à la fois la formation en établissement et la formation pratique probatoire.

CE QU' EN PENSE LA CGT

Nous sommes opposés à des évaluations sanctions. Les stagiaires sont lauréats d'un concours, et à ce titre ont satisfait aux conditions pour accéder à une catégorie. Le but de la formation est de leur donner les outils pour exercer au mieux les métiers qu'ils auront à exercer tout au long de leur carrière.

L'évaluation doit permettre de s'assurer que tous les stagiaires acquièrent les enseignements dispensés. L'administration doit mettre en oeuvre des séances de soutien pour les collègues en difficulté et de ce fait les accompagner dans leur apprentissage sans pour autant les sanctionner.

Au contraire, l'administration évalue, sanctionne et cherche à éliminer les « vilains petits canards », en témoignent le maintien de l'UC "implication / intégration" et les 2 UC du stage probatoire.



A l'issue du contrôle des connaissances

Pour pouvoir être titularisé dans le corps des contrôleurs des finances publiques, vous devez avoir validé au moins 2/3 des UC de la formation en établissement ET les 2 UC du stage pratique probatoire.

Une commission d'évaluation des compétences est constituée pour chaque promotion, d'un Administrateur Général des Finances Publiques, du Directeur de l'ENFiP et du chef d'établissement ou vous avez suivi votre scolarité.

Les stagiaires convoqués doivent s'expliquer sur les motifs de la non validation de :

- leur formation théorique,
- leur stage probatoire.

Elle formule des propositions à la CAP (cf. § suivant) :

- ▶ En établissant par ordre alphabétique la liste des contrôleurs stagiaires qui ont satisfait à l'évaluation.
- ▶ En entendant les contrôleurs stagiaires qui n'ont pas satisfait à l'évaluation. Elle établit pour ces derniers un rapport et se prononce en faveur d'une des options suivantes :
 - ▶ Prolongement du stage probatoire.
 - ▶ Redoublement de la scolarité.
 - ▶ Reversement en C (pour les internes).
 - ▶ Versement en C (pour les externes) avec obligation de suivre une scolarité d'agent des finances publiques.
 - ▶ Licenciement.
 - ▶ Réintégration dans le corps d'origine pour les internes et les stagiaires issus d'une autre administration.

Les représentants de la CGT Finances Publiques pourront vous aider lors de tout le processus.

La décision finale appartient au Directeur Général sur avis de la CAP compétente.

Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

C'est un organisme composé à parité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

La CAP de titularisation

La CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas validé le cycle de formation.

- ▶ Pour les contrôleurs stagiaires qui ont validé le cycle une titularisation est prononcée avec effet au 1^{er} octobre 2021;
- ▶ Pour les contrôleurs stagiaires qui n'ont pas validé le cycle de formation, la CAP se prononce sur leur devenir.
- ▶ **La CGT revendique** le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent. La seconde chance doit être un droit !
- ▶ **La CGT demande que la CAP de titularisation** joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1^{er} octobre 2021.

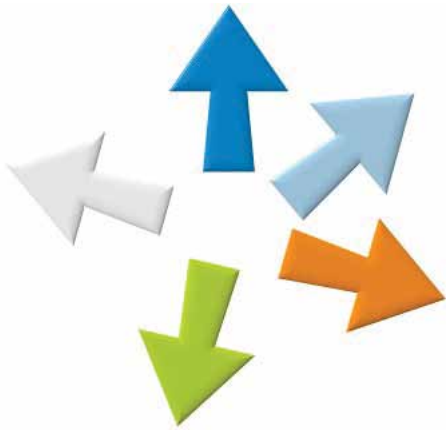
- ▶ Les contrôleurs stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 2^{ème} échelon du grade contrôleur des finances publiques. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- ▶ Les contrôleurs stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

CE QU' EN PENSE LA CGT

La CGT revendique le droit à la seconde chance et donc au redoublement pour les stagiaires qui le souhaitent car chacun a des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées durant la scolarité.

La seconde chance doit être un droit, face à un système actuel de contrôle de connaissances qui tend vers un 2^{ème} concours !

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).



Depuis l'année dernière, les stagiaires B étaient reclassés en tenant compte de leur carrière professionnelle antérieure et participaient au mouvement général de mutation.

A partir de cette année, les affectations des stagiaires B issus des deux concours internes et externes font l'objet d'un mouvement dédié...

Les lauréats sont affectés en tenant compte de leur rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe sont interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales internes et externes prime l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

Les lauréats peuvent faire valoir leur situation de priorité selon les mêmes modalités que les agents titulaires à savoir rapprochement de conjoint.

Lors de l'élaboration du mouvement de 1^{ères} affectations, les priorités sont prises en compte dans le respect du quota de 50 % des apports prononcés.

Le mouvement national sera publié le 15 octobre 2020.

Ensuite, les directions accueillant des stagiaires détermineront l'affectation locale des agents.

Fin octobre, début novembre 2020, vous connaîtrez le service d'affectation locale que vous rejoindrez à l'issue de votre formation théorique.

Au cours du mois de novembre 2020, l'ENFIP déterminera le bloc fonctionnel de formation, en fonction de l'affectation locale que vous aurez obtenue. La formation sur le bloc commencera mi décembre 2020.

CE QU' EN PENSE LA CGT

Le fait de positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue remet en cause le choix de la dominante métiers qu'ils souhaitent suivre.

L'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir tenir compte de l'appétence d'une personne pour une dominante.

La formation de carrière permettait aux stagiaires notamment ceux issus du concours externe de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Demain les formations en dominantes seront guidées uniquement par les besoins des directions !

Pour sa part, la **CGT Finances Publiques** revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

La **CGT Finances Publiques** est pour une formation initiale longue avec mise en place d'une réelle alternance.

La **CGT** rappelle sa revendication d'intégrer les 1^{ères} affectation des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée.

Prime de rendement

Les contrôleurs stagiaires font l'objet d'un régime indemnitaire spécifique. A ce titre la prime de rendement est mensualisée dès l'entrée à l'ENFiP.

Indemnités de stage

Le montant des indemnités de stage dépend de votre résidence familiale et administrative et des lieux de formation théorique et de stage d'application :

| | | École hors résidence familiale et administrative (1) | | École dans la résidence familiale et administrative (2) | |
|------------------------|----------------|--|------------------|---|------------------|
| | | Système dégressif | Système linéaire | Système dégressif | Système linéaire |
| 1 ^{er} mois | Octobre 2020 | 846 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| 2 ^{ème} mois | Novembre 2020 | 564 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| 3 ^{ème} mois | Décembre 2020 | 564 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| 4 ^{ème} mois | Janvier 2021 | 564 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| 5 ^{ème} mois | Février 2021 | 564 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| 6 ^{ème} mois | Mars 2021 | 564 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| 7 ^{ème} mois | Avril 2021 | 282 € | 446,50 € | 0 € | 224,82 € |
| 8 ^{ème} mois | Mai 2021 | 282 € | 446,50 € | 0 € | 224,82 € |
| 9 ^{ème} mois | Juin 2021 | 282 € | 446,50 € | 159,80 € | 224,82 € |
| 10 ^{ème} mois | Juillet 2021 | 282 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| 11 ^{ème} mois | Août 2021 | 282 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| 12 ^{ème} mois | Septembre 2021 | 282 € | 446,50 € | 282 € | 224,82 € |
| TOTAL | | 5 358,00 € | | 2 697,80 € | |

(1) Résidence Administrative (RA) affectation avant le début de la formation ; Résidence Familiale (RF) : lieu d'habitation au 31 août.

(2) Sont concernés les contrôleurs stagiaires dont la RF ou la RA où ils étaient affectés avant leur entrée en formation est située à Noisy ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour les stagiaires effectuant leur scolarité à Noisy, ou à Clermont-Ferrand, Lyon ou Toulouse ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics.

À SAVOIR

L'ensemble des communes de l'agglomération urbaine de Lille constitue une seule et même commune.
En région parisienne : Paris et les départements des Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93) et le Val de Marne (94) constituent une seule et même commune.

Frais de transports : remboursement

Si vous êtes lauréat du concours interne ou du concours externe issu d'une administration vous bénéficiez :

- En début de formation, du remboursement d'un aller simple entre votre résidence administrative ou familiale et l'établissement de formation ;
- En fin de formation, du remboursement d'un aller simple entre le lieu de scolarité et votre résidence familiale.

Tous les contrôleurs stagiaires bénéficient d'un remboursement d'un aller retour entre l'école et le lieu du stage découverte, d'un aller entre l'école et le lieu de stage d'application et d'un aller entre le lieu du stage d'application et le lieu de 1^{ère} affectation.

Prise en charge partielle « domicile-travail »

Vous bénéficiez dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la prise en charge partielle des frais de transports entre votre domicile et l'école.

Prise en charge des frais de changement de résidence

Si vous êtes lauréat du concours interne ou externe mais issu d'une administration financière ou non, vous pouvez bénéficier à l'issue de votre formation de la prise en charge de vos frais de changement de résidence entre votre résidence administrative antérieure et celle de votre nouvelle affectation.

12 La carrière des contrôleurs

Vous êtes actuellement Contrôleur des Finances publiques stagiaire et vous serez titularisé Contrôleur des Finances publiques le 1^{er} octobre 2021. Vous déroulez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation.

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Contrôleur 1^{ère} classe, puis de Contrôleur Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- soit par concours professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

CONDITIONS STATUTAIRE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR 1^{ÈRE} CLASSE :

▶ **Par Tableau d'avancement :**

- avoir 1an dans le 6^{ème} échelon de contrôleur 2^e classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs

▶ **Par concours professionnel :**

- avoir atteint le 4^e échelon de contrôleur 2^e classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

CONDITIONS STATUTAIRE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL :

▶ **Par Tableau d'avancement :**

- avoir 1an dans le 6^e échelon de contrôleur 1^{ère} classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

▶ **Par concours professionnel :**

- avoir au moins 1 an dans le 5^e échelon de contrôleur 1^{ère} classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.



Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.

| | Grade | Durée de l'échelon | Indice majoré au 1 ^{er} janvier 2020 ⁽¹⁾ |
|--|-------------------|--------------------|--|
| Contrôleur Principal | 11 ^{ème} | | 587 |
| | 10 ^{ème} | 3 ans | 569 |
| | 9 ^{ème} | 3 ans | 551 |
| | 8 ^{ème} | 3 ans | 534 |
| | 7 ^{ème} | 3 ans | 508 |
| | 6 ^{ème} | 3 ans | 484 |
| | 5 ^{ème} | 2 ans | 465 |
| | 4 ^{ème} | 2 ans | 441 |
| | 3 ^{ème} | 2 ans | 419 |
| | 2 ^{ème} | 2 ans | 404 |
| 1 ^{er} | 1 an | 392 | |
| PROMOTION | | | |
| Contrôleur 1^{ère} classe | 13 ^{ème} | | 534 |
| | 12 ^{ème} | 4 ans | 504 |
| | 11 ^{ème} | 3 ans | 480 |
| | 10 ^{ème} | 3 ans | 461 |
| | 9 ^{ème} | 3 ans | 452 |
| | 8 ^{ème} | 3 ans | 436 |
| | 7 ^{ème} | 2 ans | 416 |
| | 6 ^{ème} | 2 ans | 401 |
| | 5 ^{ème} | 2 ans | 390 |
| | 4 ^{ème} | 2 ans | 379 |
| | 3 ^{ème} | 2 ans | 369 |
| | 2 ^{ème} | 2 ans | 362 |
| | 1 ^{er} | 2 ans | 356 |
| PROMOTION | | | |
| Contrôleur 2^{ème} classe | 13 ^{ème} | | 503 |
| | 12 ^{ème} | 4 ans | 477 |
| | 11 ^{ème} | 3 ans | 457 |
| | 10 ^{ème} | 3 ans | 441 |
| | 9 ^{ème} | 3 ans | 431 |
| | 8 ^{ème} | 3 ans | 415 |
| | 7 ^{ème} | 2 ans | 396 |
| | 6 ^{ème} | 2 ans | 381 |
| | 5 ^{ème} | 2 ans | 369 |
| | 4 ^{ème} | 2 ans | 361 |
| | 3 ^{ème} | 2 ans | 355 |
| | 2 ^{ème} | 2 ans | 349 |
| | 1 ^{er} | 2 ans | 343 |

(1) IM : Indice Majoré - La valeur du Point d'indice brut à compter du 1^{er} février 2017 est de 4,6860 €

Avec la nouvelle scolarité, l'administration a décidé de proratiser les congés pour l'ensemble des stagiaires avant et après leur période de stage. Auparavant, les lauréats en service à la DGFIP avant leur admission bénéficiaient de la totalité de leur congé l'année de leur entrée à l'ENFiP. De même, l'ensemble des contrôleurs stagiaires lauréats des concours internes et externes bénéficiaient de la totalité de leur congé pour l'année en cours à l'issue de leur formation.

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

| | Période précédant la scolarité (1er janvier au 30 sept. N) | Période de scolarité (1er oct. N au 30 sept N+1) | Période postérieure à la scolarité (1er oct. au 31 décembre N+1) |
|--------------|--|--|--|
| Externes (3) | Néant | | |
| Internes | <p>Congés annuels : prorata temporis (9/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p>ARTT : prorata temporis (9/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p>Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.</p> | Suspensions de cours | <p>Congés annuels : prorata temporis (3/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p>ARTT : prorata temporis (3/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.</p> <p>Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.</p> |

(3) La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe de contrôleur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT. Vous bénéficiez de suspensions de cours octroyées par l'ENFiP.

Entre octobre 2020 et mars 2021 (pour les contrôleurs généralistes) et avril 2021 (pour les contrôleurs programmeurs), vous bénéficiez des suspensions de cours suivantes :

- Du 18 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus ;
- Du 12 au 21 février 2021 inclus.

Les autorisations d'absence

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent

être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.

La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !

Le Compte Épargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un Compte Épargne Temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.

CE QU' EN PENSE LA CGT

Les stagiaires perdent gros !

Si l'administration ne touche pas à la période de scolarité (suspensions de cours à Noël et en février et peut-être des congés d'été ?), elle réduit de manière drastique les congés annuels pré et post scolarité.

Jusqu'à présent, les internes disposaient

de l'ensemble de leurs congés annuels avant d'entrer en formation, soit 32 jours. A partir de cette année, ils ne disposent plus que de 24 jours. A l'issue de la formation de 12 mois (1er oct au 31 déc 2021), externes et internes ne disposeront plus que de 8 jours de congés contre 32 actuellement.

Pour la CGT, la question des congés avant, pendant et après la formation est fondamentale. L'administration ne tient pas compte de l'intensité de la scolarité : les cours sont denses, les stagiaires doivent réviser sur leur temps personnel, ils ne peuvent pas poser de congés durant cette période et ne disposent pas de temps d'assimilation.

Être syndiqué, c'est participer

Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !

Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective. Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.

Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT regroupe plus de 650 000 adhérents.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

La CGT pour la défense des Services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combattra les mesures CAP 22 qui n'ont qu'un objectif démanteler les services publics.



Suivez-nous sur facebook ou twitter : **facebook** : @cgt.finpub
(Syndicat National CGT Finances Publiques)
twitter : @cgt_finpub : (CGTFinancesPubliques)

L'INFORMATION EN DIRECT :
www.financespubliques.cgt.fr



NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFiP :

Section :

- ENFiP Lyon - Groupe :
- ENFiP Noisy - Groupe :
- ENFiP Clermont - Groupe :

Montant de l'adhésion :
Contrôleur-Stagiaire : 60 €

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité) **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :





PAS DE CONQUÊTES
SOCIALES
SANS **la cgt**
LIBERTÉS
SYNDICALES!